



Publication le 22 JAN. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-006

L'an **deux mille vingt**, le **treize janvier**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2020

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mr DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER est arrivée à 18h05, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avait donné procuration : M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme VATAN à M. MARCONNET.

Etaient absents : M. MOTTAIS

Monsieur MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2020

Mme Le Maire explique que lors de la séance du 03 décembre dernier, notre assemblée a voté une délibération concernant l'ouverture anticipée des crédits d'investissements 2020.

Cependant, les services de la Préfecture viennent de nous alerter sur le fait que les montants pris en considération dans les crédits ouverts ne devaient pas tenir compte des Restes à Réaliser de l'année constatés lors du compte administratif 2018 et repris dans le budget 2019.

Or, l'article L1612-1 du CGCT ne précise pas cette subtilité comptable et le tableau qui vous a été présenté avec la délibération du 3 décembre doit donc être corrigé en conséquence pour rendre valable cette décision.

Mairie

54 avenue Louis Montant
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Les montants mobilisables ont donc été revus à la baisse.

Les présidents des différents groupes de notre assemblée ont été prévenus de cette modification qui est jointe sur table.

Mme le Maire vous propose de modifier la délibération prise le 3 décembre dernier comme suit.

En vertu de l'article L1612-1 du CGCT et afin de permettre la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget, et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Aussi, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits pour les dépenses d'investissement 2020 comme suit :

Chapitre	Libellé	Crédits ouvert au BP 2019 y compris DM	RAR N-1 non pris en compte	Montant total à prendre en compte	Ouverture anticipée des crédits pour 2020 (soit 25%)
20	Immobilisations incorporelles	74 500	0	74 500	18 625
21	Immobilisations corporelles	1 757 976.00	442 750.00	1 315 226.00	328 806
23	Immobilisations en cours	1 621 000	331 400	1 289 600	322 400
Total		3 453 476.00	774 150.00	2 679 326.00	669 831

Ces crédits seront nécessaires pour poursuivre entre autre les opérations d'investissement suivant :

- Rénovation du gymnase Delaune
- Aménagement du complexe sportif aux Wagons
- Construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie

C'est pourquoi, Mme le Maire vous propose d'approuver cette modification et de l'autoriser de nouveau l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Vareannes-Vauzelles, le 20/01/2020
Le Maire,
Isabelle BONNET

